



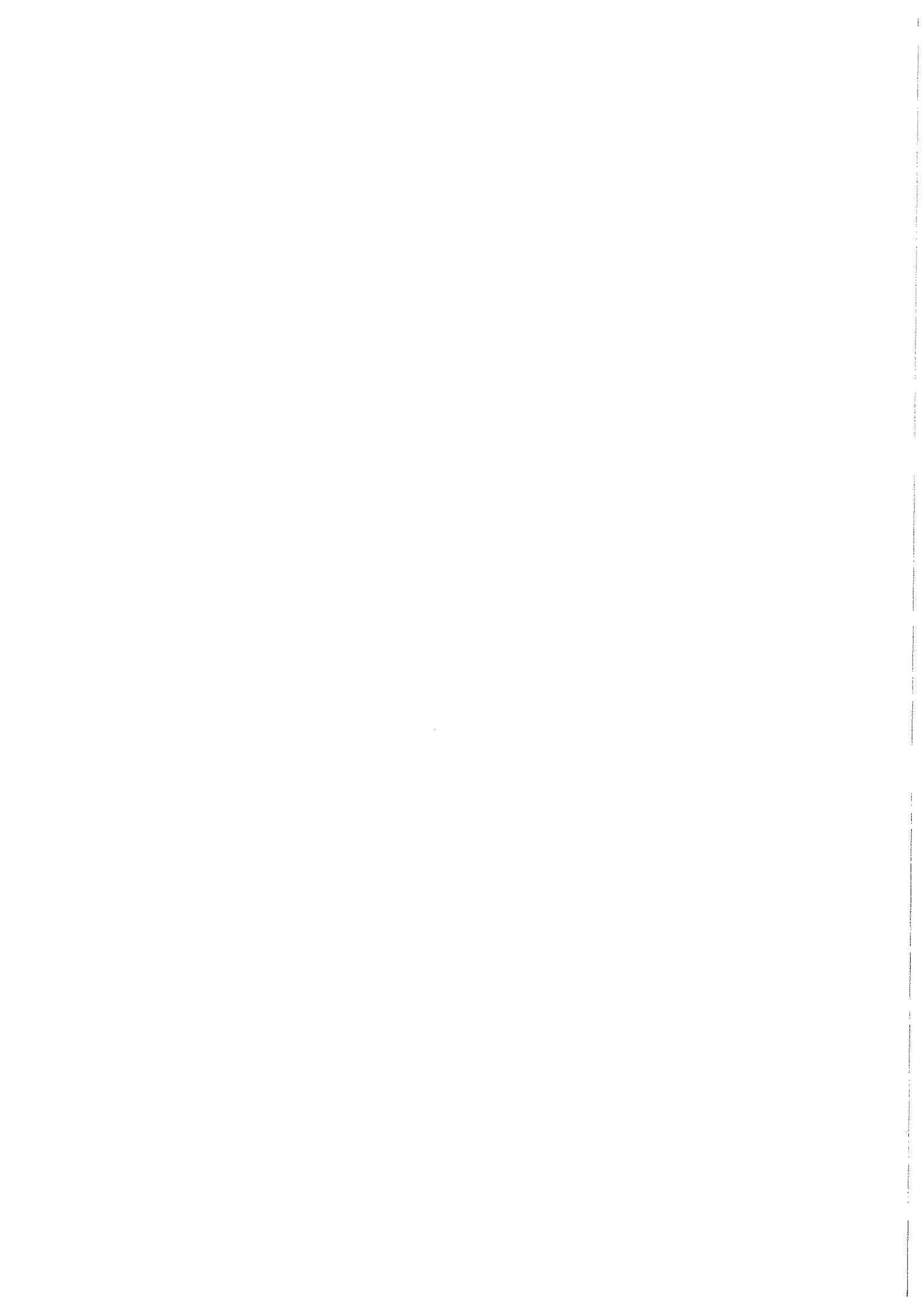
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 42 publié le 07 mai 2015

Sommaire

Consultable : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>



Sommaire du recueil spécial n° 42 publié le 7 mai 2015

Préfecture de Seine-Maritime

DCPE

Arrêté du 7 mai 2015 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2015 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques - CoDERST.





PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la coordination des
politiques de l'Etat
Bureau des procédures publiques
Secrétariat du CoDERST

Arrêté du – 7 MAI 2015
modifiant l'arrêté du 29 janvier 2015 portant composition du conseil départemental de
l'environnement et des risques sanitaires et technologiques - CoDERST

Le préfet de la Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Commandeur de la Légion d'honneur

Vu

- le code de l'environnement ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de la santé publique ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- le décret du 17 janvier 2013 du Président de la République, nommant M. Pierre-Henry MACCIONI préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif ;
- l'arrêté préfectoral 13-196 du 25 avril 2013 modifié portant délégation de signature à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2015 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- la délibération du conseil communautaire de l'agglomération dieppoise en date du 31 mars 2015 désignant un nouveau représentant au sein du CoDERST ;
- la délibération du conseil départemental de la Seine-Maritime en date du 24 avril 2015 désignant deux nouveaux représentants au sein du CoDERST ;

sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;

ARRETE

Article 1er -

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), présidé par le préfet ou son représentant, est composé comme suit :

1/ Services de l'État et agence régionale de santé

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
 - le chef du service "risque" de la DREAL ;
 - le directeur départemental des territoires et de la mer ;
 - le directeur départemental de la protection des populations ;
 - le directeur de la coordination des politiques de l'État ;
 - la direction du service Interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC) ;
 - le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- ou leur représentant.

2/ Collectivités territoriales

- Conseil départemental de la Seine-Maritime :
 - Titulaire : M. Martial HAUGUEL
 - Suppléant : Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT
- Métropole Rouen Normandie :
 - Titulaire : M. Martial OBIN
 - Suppléant : M^{me}. Dieynaba DIALLO
- Communauté d'agglomération du Havre :
 - Titulaire : M. Jean-Paul LECOQ
 - Suppléant : M. Francis SELLIER
- Communauté d'agglomération de région dieppoise :
 - Titulaire : M^{me}. Marie-Laure DUFOUR
 - Suppléant : M. Frédéric WEISZ
- Représentants des Maires de Seine-Maritime :
 - Titulaire : M. Yves GUEGADEN
 - Suppléant : M^{me}. Virginie LUCOT-AVRIL

3/ Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et experts de ces mêmes domaines

♦ Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement

- Titulaire : Mme Martine RAVELEAU, fédération « Haute Normandie Nature Environnement »
- Suppléant : M. Guillaume BLAVETTE
- Titulaire : M. Ivan MIRKOVIC, Fédération départementale pour le pêche et la protection du milieu aquatique
- Suppléant : M. Nicolas SELLIER
- Titulaire : M. Alain ROUZIES, Union Fédérale des consommateurs, Que choisir Rouen ?
- Suppléant : Mme Annie LEROY

♦ *Professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission*

- Titulaire : M. Robert DROUET, profession agricole
- suppléant : M. Antoine SERVAIN

- Titulaire : Mme Catherine DEHONDT, profession des industriels exploitants d'installations classées
- Suppléant : M. Étienne MANGOT

- Titulaire : M. Philippe DESVIGNES, profession des exploitants de carrières et producteurs de matériaux de constructions
- Suppléant : M. Vincent RIBARD

♦ *Experts ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission*

- Titulaire : M. Didier GONDE, commandant de sapeurs-pompiers professionnel
- Suppléant : M. Yoan JONAC, lieutenant de sapeurs-pompiers professionnel

- Titulaire : M. Sylvain LEMARIE, chargé d'opération "eau potable" à l'agence de l'eau Seine-Normandie
- Suppléante : Mme Barbara LEROY HAUGUEL, chargée d'études Seine Estuaire et littoral à l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Titulaire : M. Fabrice LEGENTIL, directeur régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME
- Suppléant : Mme Herminie de FREMINVILLE

4/ **Personnalités qualifiées dont un médecin**

- Titulaire : M. Daniel AUBOURG, retraité de l'industrie pétrochimique,
- Suppléant : M. Olivier CLAUD, directeur d'hygiène, sécurité et environnement chez CHEVRON ORONITE,

- Titulaire : M. Alain CARU, commissaire enquêteur, Président de la Compagnie de Haute-Normandie
- Suppléant : M. Philippe BERTHELOT, commissaire enquêteur

- Titulaire : M. Robert MEYER, hydrogéologue agréé
- Suppléant : M. Gilles ALLAIN, hydrogéologue agréé, directeur du SEVEDE

- Titulaire : M. Joël SPIROUX, médecin expert en santé environnementale

Article 2 -

Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 3 -

Conformément aux décrets n°2006-665 du 7 juin 2006 et n°2006-672 du 8 juin 2015, les présents membres sont nommés jusqu'au 29 janvier 2018.

Article 4 -

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rouen, le - 7 MAI 2015

Le préfet,
pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right that ends in a small hook.

Eric MAIRE